



**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000929

Séance du jeudi 19 novembre 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Étaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Audoux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRON **Avanne Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD (représenté par Thierry GUILLOT) **Besançon :** Hayat AKODAD (à partir du rapport 1.1.1), Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAVARA, Benoit CYPRIANI (jusqu'au rapport 5.3), Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN (jusqu'au rapport 5.3), Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (à partir du rapport 1.1.1), Martine JEANNIN (jusqu'au rapport 5.3), Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Danièle POISSENOT (à partir du rapport 1.1.1), Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Nicole WEINMAN (jusqu'au rapport 5.1) **Beure :** Philippe CHANEY (représenté par Frédéric PROST), Auguste KOELLER **Boussières :** Roland DEMESMAY **Braillans :** Alain BLESSEMALLE **Busy :** Philippe SIMONIN **Chafeze :** Christophe CURTY **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Denis GALLET **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI (jusqu'au rapport 5.1) **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST (à partir du rapport 1.1.1) **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN (représenté par Brigitte ANDREOSSO) **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Genes :** Jean SIMONDON (à partir du rapport 1.1.1) **Grandfontaine :** François LOPEZ **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) **Mamirolle :** Daniel HUOT (jusqu'au rapport 5.3), Didier MARQUER **Marchaux :** Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET (à partir du rapport 1.1.1) **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT (jusqu'au rapport 5.3), Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport 5.1) **Morre :** Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN **Noironne :** Bernard MADOUX **Novillars :** Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 5.1) **Pelousey :** Catherine BARTHELET (jusqu'au rapport 5.1), Claude OYTANA **Pirey :** Jacques COINTET (jusqu'au rapport 5.1), Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Michel FAIVRE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beauvré :** Stéphane COURBET (représenté par Agnès BEDEAUX), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.1) **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH (à partir du rapport 1.1.1) **Thoralse :** Jean-Michel MAY **Vaire le Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (représenté par Anne GROSJEAN) **Vorges les Pins :** Patrick VERDIER (à partir du rapport 1.1.1).

Étaient absents : **Arguel :** André AVIS **Besançon :** Teddy BÉNETEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Françoise BRANGET, Yves-Michel DAHOUI, Béatrice FALCINELLA, Abdel GHEZALI, Valérie HINCELIN, Sylvie JEANNIN, Michel LOYAT, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Marie-Noëlle SCHOELLER, Sylvie WANLIN **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Chalezeule :** Raymond REYLE **Champoux :** Thierry CHATOT **Chatillon le Duc :** Philippe GUILLAUME **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Grandfontaine :** Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU **Morre :** Gérard VALLET **Nancray :** Daniel ROLET **Novillars :** Philippe BELUCHE **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Torpes :** Bernard LAURENT **Vaire Arcier :** Patrick RACINE.

Secrétaire de séance : Brigitte ANDREOSSO

Procurations de vote :

Mandants : C. BARTHELET (à partir du rapport 5.2), N. BODIN, P. BONNET, F. BRANGET, Y.M. DAHOUI, A. GHEZALI, L. HAKKAR, V. HINCELIN, S. JEANNIN, M. JEANNIN (à partir du rapport 5.4), M. LOYAT, M.N. SCHOELLER, S. WANLIN, N. WEINMAN (à partir du rapport 5.2), B. ASTRIC, R. REYLE, C. LINDECKER, M. COTTINY, P. DUCHEZEAU, G. VALLET, P. BELUCHE, J.M. BOUSSET,

Mandataires : C. OYTANA (à partir du rapport 5.2), F. GERDIL-DJAOUAI, E. SASSARD, J. ROSSELOT, J.F. GIRARD, B. RONZI, J.J. DEMONET, C. THIEBAUT, D. POISSENOT, M. OMOURI (à partir du rapport 5.4), F. ALLEMANN, J.L. FOUSSERET, C. MICHEL, J. MARIOT (à partir du rapport 5.2), R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT, D. HUOT, G. BAULIEU, B. CYPRIANI, J.M. CAYUELA, B. BOURDAIS, J.M. FAIVRE,

Objet : Programme d'actions 2009 - 2010 du réseau des écoles de musique

Programme d'actions 2009 - 2010 du réseau des écoles de musique

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2009 et PPIF 2009-2014 Réseau enseignement musical	Montant prévu au BP 2009 : 90 000 € Montant prévu au PPIF 2010 : 90 000 € Montant de l'opération : 21 650 € <ul style="list-style-type: none">• 2009 : 1 200 € + 11 300 €• 2010 : 9 150 €

Résumé :

Pour mémoire l'action du Grand Besançon en faveur de son réseau d'écoles de musique porte sur deux volets : le fonds d'aide aux écoles de musique et la mise en réseau de ces écoles entre elles et avec le Conservatoire, à travers des actions en matière de pédagogie, sensibilisation, communication, mutualisation, formation... pour un budget annuel de 90 000 €.

Ce rapport porte sur le second volet et vise à valider :

1/ le principe d'indemnisation des associations s'impliquant effectivement dans les actions du réseau et sa mise en œuvre à compter de 2009, au regard de la réalisation du programme de l'année scolaire 2008-2009, à travers le versement de 4 subventions de 300 €, soit 1 200 € au total,

2/ le programme d'animation du réseau des écoles de musique du Grand Besançon pour l'année scolaire 2009-2010 et ses modalités de mise en œuvre dans le cadre des enveloppes budgétaires annuelles.

En termes de contenu, ce programme 2009-2010, établi avec les membres du réseau, porte sur la thématique « instruments à cordes » et se matérialise par trois projets principaux :

- la mise en place d'ensembles à cordes favorisant la pratique collective dans les associations,
- la valorisation des instruments : violoncelle et contrebasse à travers l'organisation de concerts d'élèves et de professeurs, et autour d'ateliers de découverte instrumentale,
- un rassemblement de l'ensemble des musiciens « cordes » du territoire.

Au titre du réseau, la CAGB est amenée à coordonner les projets et à prendre en charge de façon générale les frais d'organisation des actions de diffusion (organisation logistique des concerts et répétitions, communication,...) et les partenariats mis en place (Orchestre, EMICA, A Cord' Et Vous). Le budget prévisionnel des dépenses sur 2009 est de 11 300 € et de 9 150 € sur 2010 dans le cadre des enveloppes disponibles et prévisionnelles.

I. Bilan de la précédente année 2008-2009

L'année 2008-2009 en matière d'animation du réseau des écoles de musique portait sur la thématique « VENT ». Le programme d'actions a vu la réalisation de la journée « Tuba » en décembre 2008 et du concert de l'ensemble à vent du Grand Besançon en juin 2009 au Fort Griffon. Parallèlement, une formation « convention collective » et des rencontres techniques d'échanges ont également eu lieu en 2008.

A ce jour, le solde du budget 2009 de l'action globale « réseau d'enseignement musical » est d'environ 16 000 € (sur 90 000 €). Il permet de finaliser le programme d'actions du réseau de l'année 2008-2009 et d'engager les actions 2009-2010, comme proposé ci-dessous.

II. Principe d'indemnisation des associations impliquées dans les manifestations du réseau et mise en œuvre à compter de 2009

Concernant la finalisation des actions 2008-2009, une forte implication et mobilisation de certaines associations dans les projets conduits par le réseau ont été constatées, et notamment pour le concert de l'ensemble à vent au Fort Griffon. Il est donc proposé d'indemniser les associations concernées, à savoir l'orchestre d'harmonie de Pouilley-les-Vignes, l'orchestre d'harmonie municipal de Besançon, l'orchestre d'harmonie La Concorde de Saint-Ferjeux, Tétraktys, sous forme d'une subvention à hauteur de 300 €, soit un total de subvention d'un montant de 1 200 € à verser au titre du programme 2008-2009.

Il est proposé, pour l'avenir, d'appliquer ce principe d'une aide « forfaitaire » pour les associations porteuses de projets dans la cadre de l'animation du réseau. Les situations seront étudiées au cas par cas et soumises à délibération.

III. Programme prévisionnel 2009-2010 du réseau et modalités de mise en œuvre

Le programme du réseau pour l'année scolaire 2009-2010 reconduit ou poursuit certaines actions.

Ainsi, il est proposé aux écoles de musique :

- de participer à l'animation musicale d'événements culturels (fête de la musique, ...),
- d'assister à des concerts lors de festivals (festival international de musique, festival de jazz,...),
- de participer à des sessions de travail sur la convention collective de l'animation appliquée aux écoles de musique associatives, animées par une avocate spécialisée.

En termes de communication globale, la refonte du portail web www.grandbesancon.fr a été l'occasion de travailler sur des pages « écoles de musique » et d'intégrer un moteur de recherche qu'il conviendra de mettre à jour.

Le programme 2009-2010 propose enfin trois projets phares qui mettent en lumière les « CORDES » avec un coup de projecteur sur le violoncelle et la contrebasse :

1. La première action, fruit d'un partenariat entre 5 associations, porte sur la mise en place de façon pérenne de deux ensembles à cordes (1^{er} cycle et 2^{ème} cycle). Cette action répond aux objectifs de la CAGB d'encourager l'apprentissage technique de l'instrument et une pratique collective régulière.
L'EMICA désignée comme l'association support, assurera la mise en œuvre du partenariat financier et pédagogique du projet. **Il est proposé que la CAGB soutienne le démarrage de ce projet sur 3 ans via une aide financière de 100 €/ an** (10 % de la masse salariale prévisionnelle).
2. La deuxième action concerne la valorisation des instruments contrebasse et violoncelle et est portée par deux professeurs du CRR. Elle se traduira par la mise en place de façon plus ponctuelle d'un ensemble (élèves du CRR et des écoles de musique), qui se produira en concert les 30 et 31 janvier 2010 à Gennes. Afin d'aller également à la rencontre d'autres publics, les 4 professeurs impliqués dans le projet proposeront au 1^{er} semestre 2010 des concerts au cours de manifestations existantes dans les 5 secteurs du Grand Besançon.
Enfin, une sensibilisation est prévue également en direction des scolaires dans le cadre d'un partenariat avec l'Orchestre Besançon Franche-Comté. Des élèves du Grand Besançon (12 à 18 classes du CE2 au CM2) seront invités à des ateliers de découverte instrumentale et conviés ensuite à la représentation de « Pierre et le loup » de Prokofiev, le 18 janvier 2010 au Théâtre musical. **Il est proposé que la CAGB accorde une subvention de 4 900 € à l'Orchestre de Besançon Franche-Comté pour ce volet en faveur des scolaires.**
3. La troisième action porte sur un rassemblement de l'ensemble des musiciens « cordes » du territoire (écoles de musique et CRR). Elle est conduite en partenariat avec l'association A Cord' Et Vous et comprendra un stage de deux jours et des concerts de restitution les 12 et 13 juin 2010 au Musée de Nancray. **Il est proposé que la CAGB accorde également une subvention à l'association A Cord'Et Vous d'un montant de 2 700 € maximum, dans le cadre de ce projet.**

Pour ces 3 actions, la CAGB coordonnera et prendra financièrement en charge l'organisation pratique des actions (organisation des répétitions et concerts, communication, prise en charge logistique, droits d'auteurs, honoraires...), au titre de l'animation du réseau.

La mise en place de l'ensemble du programme 209-2010 porte sur un budget prévisionnel global (subventions, autres frais d'organisation et d'animation) de 20 450 € répartis entre le budget 2009 (11 300 €) et 2010 (9 150 €), dans le cadre des enveloppes disponibles et prévisionnelles.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 300 €, récompensant l'implication effective des associations dans les manifestations 2008-2009 du réseau, aux associations suivantes : l'orchestre d'harmonie de Pouilley-les-Vignes, l'orchestre d'harmonie municipal de Besançon, l'orchestre d'harmonie La Concorde de Saint-Ferjeux, Tétraktys, soit un montant total de 1 200 €,
- valide le principe d'une aide au démarrage sur 3 ans du Grand Besançon pour la mise en place de deux ensembles à cordes entre plusieurs associations, sous forme d'une subvention accordée à l'EMICA, association porteuse du projet à hauteur de 100 € par an sur 3 ans et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention correspondante,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 4 900 € à l'Orchestre Besançon Franche Comté (Ville de Besançon) pour les ateliers de découverte instrumentale et les représentations de Pierre et le loup, et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention correspondante,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 2 700 € maximum pour l'association A Cord'Et Vous et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat correspondante (valorisation contrebasse et violoncelle).

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 0

PRÉFECTURE
DE BESANCON-FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS



Contrôle de légalité

RECU 24.NOV 2009